Les cahiers d'histoire de la Métallurgie



numéro 55 | janvier 2017





Un futur colloque p. 6

Le patrimoine soviétique en France sera au cœur d'un prochain colloque organisé en octobre 2017 et dont l'IHS métaux est partenaire.



CGT et handicaps p. 9

Quelques jalons sur l'histoire de l'attitude et des réalisations de la CGT en faveur des personnes atteintes de handicap.





ADHÉSION 2017

e vous adresse au nom de l'IHS CGT métallurgie nos meilleurs vœux de paix, de fraternité et de santé.

Nous avons traversé une année 2016 marquée par des luttes soutenues, acharnées - en particulier contre la loi El Khomri - avec son cortège de répression antisyndicale.

Nous abordons cette nouvelle année dans un contexte social et politique particulièrement dégradé et nous sommes à quatre mois d'une échéance politique de la plus haute importance pour notre avenir.

Ceci dit, l'IHS compte bien remplir ses objectifs, comme en témoigne ces quelques rendez-vous pour l'année 2017 :

- 1^{er} février : Repas des anciens précédé d'un débat portant sur la Commune de Paris.
- 1er et 2 mars : Salon du livre d'histoire sociale organisé par l'IHS national à Montreuil.
- 30 mars : Assemblée Générale de l'IHS Métaux.
- 27 mai : Journée nationale de la Résistance
- En septembre : Fête de l'Humanité, aux côtés de l'UFM et de l'AAC.
- 12 au 14 octobre : Colloque « Cent ans après la Révolution d'Octobre ; peut-on écrire une histoire française du patrimoine soviétique ».

- 22 octobre : Commémoration de Châteaubriant.
- 20 au 24 novembre : 41 ème Congrès Fédéral.
- **En novembre** : Colloque « L'institutionnalisation du syndicalisme : de quoi parle-t-on ? »

Notre fédération attache, vous le savez, un réel intérêt à nos activités. Cet intérêt s'est matérialisé par l'envoi, il y a quelques mois d'un courrier commun paraphé par Frédéric Sanchez et Claude Ven rappelant les missions de l'IHS et la nécessaire adhésion de nos syndicats et de nos USTM. Le résultat de cette démarche n'a pas été à la hauteur de nos espérances!

Aussi j'invite tous nos camarades déjà adhérents à faire la promotion de notre Institut d'Histoire Sociale de la métallurgie.

Nous avons un besoin impératif de nous renforcer afin de pouvoir disposer de moyens matériels propres à pérenniser et à développer notre activité.

Enfin, je compte sur votre diligence pour régler, si ce n'est déjà fait, votre cotisation 2016 et à renouveler votre adhésion pour 2017 dès maintenant.

La réappropriation par chacun, de son histoire, passe avant tout par l'adhésion à l'IHS.

Pensez à votre cotisation 2017!

COTISATION



POSSIBILITÉ DE PRÉINSCRIPTION POUR UNE DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

Avec un relevé d'identité bancaire IBAN



L'adhésion inclut Les Cahiers d'histoire de la Métallurgie

Réglement par chèque à l'ordre de :

L'Institut CGT d'Histoire Sociale de la Métallurgie

à adresser à :

IHS Métallurgie

94, rue Jean-Pierre Timbaud 75011 PARIS 01 53 36 86 38 | ihs.gas@free.fr USTM | UL | Syndicat |

Organisme Association: 82 €

Moins de 50 adhérents : 22 €

CGT individuel: 22 €

UNE ANNÉE 2017 CHARNIÈRE 💭



actualité sociale et politique est dense. Le monde ne se porte pas bien. La situation à travers la planète est préoccupante. Les interventions militaires en Irak, au Mali, en Afghanistan, en Libye et en Syrie ont aggravé le sort des populations de ces pays.

Elles sont jetées sur les routes et tentent de fuir la terreur et la guerre. Les conditions qui leur sont faites sont inhumaines. La communauté internationale, l'Europe et la France tardent à créer les conditions d'un accueil et d'un accompagnement des réfugiés dignes de ce nom.

La prolifération des propos ou des prises de position au sein de la classe politique dominée par l'idéologie d'extrême-droite en ferait presque oublier que le mot « migrant » qualifie des femmes, des hommes et des enfants.

La situation politique en Turquie préoccupe l'ensemble des démocrates. Les autorités bafouent sciemment la Constitution en vigueur. À l'État de droit, se substitue ce qu'il faut appeler par son nom, une dictature. Le silence des gouvernements européens en est assourdissant.

L'élection de Donald Trump aux États-Unis est inquiétante. Elle a surpris la majorité des analystes et des « experts », comme pour le brexit anglais. D. Trump a constitué un gouvernement de milliardaires pour se mettre au service de sa caste. Le capital au service du capital est ici parfaitement illustré, jusqu'à la nausée...

L'actualité des six derniers mois témoigne que le populisme, la peste brune, le racisme, le repli sur soi, la violence, la division opposant la misère à la misère est à nos portes. Ces idées continueront à progresser tant que l'idéologie néolibérale restera dominante. L'arrivée de partis d'extrême-droite au pouvoir comme en Pologne, la situation créée après la victoire du NON sur le projet constitutionnel en Italie, avec le mouvement 5 étoiles qui prétend gouverner, sont de bien mauvais indicateurs. Heureusement, le candidat d'extrême droite du FPÖ a été mis en échec dans l'élection présidentielle en Autriche, mais pour combien de temps ?

Les échéances politiques en France ne sont pas sans danger quant à la montée des extrêmes. Dans ce contexte, pour la CGT, il ne faut rien lâcher sur les valeurs, sur ce qui fait la société, ce qui crée de la cohésion sociale, sur ce qui fonde la République. Notre engagement dans la bataille contre l'extrême-droite est primordial, c'est une vraie bataille politique au sens syndical du terme.

La non-candidature de François Hollande aux élections présidentielles est l'aveu d'un échec, du renoncement au contenu de son discours du Bourget. La colère des Français et de l'électorat de gauche à son égard est profonde, son bilan est catastrophique pour le monde du travail et les plus modestes. C'est d'une autre politique dont les Français ont besoin, résolument tournée vers le progrès social et nous devons, dans ce qui est notre responsabilité d'organisation syndicale, porter nos revendications pour qu'il en soit ainsi.

Tenons bien compte des premières intentions du candidat de la droite « extrême » qui tente de gagner des parts de marché à l'extrême-droite à coups de propositions démagogiques. Je dis bien « droite extrême » en parlant du candidat « des Républicains », car c'est le retour de la vieille droite réactionnaire, celle d'avant mai-68, celle de la « manif pour tous », de « sens commun », des catholiques traditionalistes et intégristes.

Fillon a annoncé sa volonté de légiférer par ordonnances. C'est la dictature qui se substitue au dialogue social. La sécurité sociale, la fonction publique ne pourraient être que de lointains souvenirs si leurs funestes intentions prenaient corps dans la vie. La liste est longue : la suppression des 35 heures, celle de l'imposition sur la fortune, et la mise en œuvre d'une hausse de la TVA pour faire payer les plus modestes! Les organisations syndicales sont dans le viseur, et plus particulièrement la CGT. Le propos est bien réduire son champ d'intervention en s'attaquant à ses moyens financiers.

Bien sûr, l'histoire ne se répète pas deux fois de la même façon, mais sous certains aspects, crises financières, économiques, politiques, on pourrait croire que nous sommes revenus dans les années 1930, avec la montée du fascisme en Europe propices à la haine et à la guerre.

Les Cahiers d'histoire de la Métallurgie | 94, rue Jean-Pierre Timbaud 75011 Paris 01 53 36 86 38 | ihs.gas@free.fr | www.ftm-cgt.fr | rubrique IHS directeur de la publication : Norbert Boulanger | maquette : Rudy Jean-François impression FTM CGT | ISSN 2494-1050



UNE SCULPTURE EN HOMMAGE AUX BRIGADES INTERNATIONALES

a capitale internationale de l'organisation de la solidarité à l'Espagne Républicaine, Paris, se devait d'honorer les combattants de l'Espagne républicaine, ces 32 000 brigadistes de la liberté venus du monde entier dont 9500 français. C'est fait depuis le 21 octobre 2016 avec l'inauguration à la Gare d'Austerlitz de l'œuvre de Denis Montfleur!

La Gare Austerlitz, ce lieu symbolique a constitué un point de ralliement pour le départ vers l'Esde nombreux pagne volontaires : Français, immigrés ou réfugiés en France. Mais aussi celui des volontaires étrangers ayant franchi des frontières européennes ou débarqués au Havre ou à Calais pour venir s'enrôler avenue Mathurin Moreau ; ils étaient hébergés puis dirigés pour

rejoindre l'Espagne grâce aux réseaux mis en place dans toute la France, principalement par la CGT et le Parti Communiste Français.

Claire Rol Tanguy, Secrétaire de l'ACER (les Amis des combattants de l'Espagne Républicaine) évoquera :

«L'exemplarité de l'engagement des brigadistes internationaux touche encore aujourd'hui, assurément tous animés par l'antifascisme et une certaine idée de la République, de la démocratie et des valeurs de liberté et de justice sociale.



L'oeuvre de Denis Montfleur © R. Gauvrit

En France, c'est la génération du Front Populaire engagée dans la vie politique et syndicale pour une vie meilleure, déjà en lutte contre le fascisme qui avait tenté son coup de force à Paris en 1934, qui a été en première ligne de la solidarité à la République espagnole.

Issus du monde ouvrier dans une écrasante proportion, les volontaires, qu'ils soient communistes socialistes, syndicalistes, anarchistes, radicaux, sans parti, se sentaient en communion avec le peuple espagnol pour la défense de sa jeune République émancipatrice.

La défaite de la République espagnole fut le coup de grâce porté aux chances de paix que les peuples réclamaient, mais pour éviter la guerre, il aurait alors fallu aider la République dès le début.

Jusqu'à la victoire fi-

nale sur le fascisme, on retrouvera où qu'ils se trouvent dans le monde des anciens brigadistes en première ligne pour le combat libérateur ».

Cette cérémonie fut aussi un rendez-vous international avec de nombreux amis venus d'Allemagne, de Grande-Bretagne, d'Irlande, des Etats-Unis d'Amérique, des Pays-Bas, du Danemark, de Russie et de nombreux messages de Belgique, de Samara en Russie, de Pologne.



75º ANNIVERSAIRE DE CHÂTEAUBRIANT



es 22 et 23 octobre derniers, le 75° anniversaire de l'exécution des 27 martyrs de Châteaubriant a été célébré. À cette occasion, une délégation de quinze jeunes métallos s'est rendue en Loire-Atlantique.

Le samedi, un débat rassemblant près de 150 personnes, était organisé à Saint-Nazaire dans la salle du comité régional CGT sur le thème de l'extrême-droite. La première intervention a brossé un panorama de l'action de l'extrême-droite en France et en Europe de la crise des années trente à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

La seconde intervention, assurée par l'Institut CGT d'histoire sociale de la métallurgie, a abordé les étapes de l'histoire du Front national, de sa création en 1972 à aujourd'hui, et aux évolutions de son programme économique et politique. Les débats furent l'occasion de souligner

la responsabilité de la CGT et de ses jeunes militants dans la lutte contre l'extrême-droite et ses idées.

Le dimanche fut une journée particulièrement émouvante, avec la présence de plus de 5 000 personnes dans la carrière de Châteaubriant pour rendre hommage aux 27 militants fusillés en représailles des actions menées par la Résistance. L'évocation historique et artistique fut l'occasion pour neuf jeunes métallos de se glisser dans la peau des fusillés. Placés devant le poteau d'exécution, ils écoutèrent chacun leur tour la lecture des dernières pensées de leurs aïeuls.

Vous pouvez retrouver le texte de l'intervention du samedi en ligne, sur le site internet fédéral, à l'adresse suivante : ftm-cgt.fr/352415-2/

PREMIER BILAN DE LA COMMUNICATION FÉDÉRALE



nnoncée dans notre précédent numéro des Cahiers d'histoire de la métallurgie, la nouvelle communication fédérale a aujourd'hui quelques mois d'expérience, l'occasion de faire un premier bilan pour ce qui concerne notre Institut d'histoire sociale.

Le Mensuel des Métallurgistes accueille depuis le mois de septembre une rubrique régulière « Histoire », avec pour ambition d'apporter un éclairage historique à des questions d'actualité et susciter l'intérêt des militants et des syndiqués pour le passé. La naissance du code du travail, la répression antisyndicale ou encore les nationalisations sont autant de thèmes abordés ces derniers mois et disponibles dans la rubrique « Histoire » du site internet fédéral. Il est prévu, dans les numéros à venir, d'aborder la loi sur la séparation de l'Église et de l'État de 1905 ou encore l'histoire de l'UIMM, la puissante organisation du patronat métallurgique et minier.

Du côté du site internet fédéral, vous retrouverez dans la rubrique « Publications » les numéros des Cahiers d'histoire de la métallurgie depuis 2015 ainsi que différentes brochures, sur les comités d'entreprise, les tentatives de l'extrême-droite de s'implanter dans le mouvement syndical ou encore la revendication de convention collective nationale de la métalluraie.

Les rubriques « Histoire des métallos » et « Archives des métallos » rassemblent pour le moment une vingtaine d'articles, sur des sujets aussi divers que l'accord Renault du 15 septembre 1955, la prud'homie, le Front populaire, les grèves de l'hiver 1995 ou encore l'histoire du Front national.

Il faut noter que depuis la mise en ligne du nouveau site fédéral à la mi-octobre, plus de trois cents personnes ont consulté l'une des pages de la rubrique de l'IHS. Notre audience dépasse donc largement les frontières de nos adhérents, mais ces chiffres restent encore nettement insuffisants, si on les compare aux syndiqués de la Fédération et aux salariés des branches professionnelles que nous organisons.

N'hésitez donc pas à consulter et à faire connaître la rubrique IHS du site internet fédéral (https://ftm-cgt.fr/histoire-sociale-de-la-metal-lurgie-ihs/)!





UNE HISTOIRE FRANÇAISE DU PATRIMOINE SOVIÉTIQUE



Le bas relief du pavillon soviétique dans le parc de Baillet [1937-1939] © DR | coll. IHS CGT métaux

Institut CGT d'histoire sociale de la métallurgie organise, en partenariat avec l'INALCO, la Maison des Métallos, le Musée archéologique du Val-d'Oise et avec le soutien de l'INRAP et de la mairie de Baillet-en-France, un colloque les 12, 13 et 14 octobre 2017.

Les deux premières journées seront consacrées au patrimoine soviétique en France, dont les exemples sont nombreux : cinéma Cosmos de la rue de Rennes, Cité Gagarine d'Ivry-sur-Seine, cimetière soviétique de Noyers-Saint-Martins, musées Lénine de Paris ou de Longjumeau ou encore les bas-reliefs du pavillon soviétique de l'Exposition de Paris de 1937 découverts dans le parc de Baillet.

Ce dernier exemple est à l'origine de cette rencontre internationale et interdisciplinaire. Le pavillon soviétique de l'exposition de Paris, célèbre pour son face-à-face avec le pavillon nazi et la présence de l'Ouvrier et de la Kolkhozienne à son sommet, disposait de deux grands bas-reliefs installés à son entrée, représentant les différentes républiques soviétiques.

Ces bas-reliefs furent offerts aux syndicats CGT de la métallurgie de la région parisienne qui les installèrent dans le parc du château de Baillet, acquis la même année. Ces bas-reliefs furent ensuite brisés par l'armée d'occupation, le parc

devenant tour-à-tour camp de prisonniers politiques, camp de jeunesse vichyssois et lieu d'accueil pour les prisonniers soviétiques libérés.

Lors de sa restitution aux métallos après la Libération, les débris des bas-reliefs furent exposés, sous une pancarte dénonçant la barbarie fasciste. En mars 1954, les débris furent entreposés dans l'une des glacières du château et la mémoire de cet épisode se perdit.

Il faut attendre l'année 2004 pour qu'une mission d'archéologie préventive ne découvre par hasard le contenu de cette glacière. Exhumés en 2009, les débris sont aujourd'hui conservés par le Musée archéologique du Val-d'Oise et ont fait l'objet de nombreuses publications scientifiques.

La troisième journée sera dédiée à une visite in situ, dans le parc de Baillet et au Musée archéologique du Val-d'Oise.

Bien évidemment, nous vous informerons en temps voulu du contenu du colloque ainsi que des modalités d'inscription.

Pour en savoir plus : ftm-cgt.fr/ihs-histoire-so-ciale-de-la-metallurgie/actualites-ihs/.

RÉHABILITATION DES COMMUNARDS







Exécution de communards à la caserne Lobau (extraits) © L'Illustration (1871)

ans le climat social et politique actuel, fait d'incertitudes, de défiances et de déceptions, où le sentiment d'abandon et même de trahison met en accusation la majorité actuelle, les socialistes ont pensé nous offrir un rayon de soleil qui est quasiment passé inaperçu.

125 ans après, ils ont éprouvé le besoin d'exprimer leur solidarité et, pour une part, leur reconnaissance, au peuple des communards.

Le 29 novembre 2016, au soir, l'Assemblée nationale a été invitée à adopter une résolution déclarant qu'il est temps de prendre en compte les travaux historiques ayant établi les faits dans la répression de la Commune de Paris de 1871, que soient mieux connues et diffusées les valeurs républicaines portées par les acteurs de la Commune de Paris, que la République rende honneur et dignité à ces femmes et ces hommes qui ont combattu pour la liberté au prix d'exécutions sommaires et de condamnations iniques et proclame la réhabilitation des victimes de la répression de la Commune de Paris de 1871.

Ni recours, ni grâce. Ni amnistie, puisque ce pardon légal qui se voulait un chemin vers le silence et l'amnésie fut déjà proclamé en 1880.

Quand à la réhabilitation effective, elle ne peut s'appliquer juridiquement qu'à des personnes vivantes. D'ou la déclaration du Front national, invitant à « laisser les morts enterrer les morts ». Et surtout au'on referme la fosse commune.

Pas plus de révision des jugements, quand il y en a eu, prononcés par les tribunaux militaires.

Loin des lois mémorielles, si décriées, une résolution, claire, directe, sans autre portée que symbolique, comme solde de tout compte. Pour enfin clore le débat?

Surprenante démarche qui remet en avant une mémoire et une histoire, loin d'être apaisée, et une plaie toujours ouverte. Celle de la « Semaine sanglante », des jugements expéditifs, des exécutions sommaires. 10 000 ? 20 000 morts ? Répression brutale et aveugle. Après l'écrasement de la Commune par les armes, ce sera l'internement de 43 522 communards et la présentation de 34 952 hommes, 819 femmes et 538 enfants devant vingt-quatre conseils de guerre, qui siégeront pendant plus de quatre ans et condamneront 9 780 communards à des peines souvent très lourdes. Aux victimes de la première période, s'ajoute l'infamie des condamnations. Une centaine de condamnés à mort, dont une vingtaine exécutés, l'internement pour les autres et plusieurs milliers de déportés.

Au-delà des atrocités, c'est bien le caractère progressiste et novateur des mesures mises en place durant la Commune qui reste au cœur de la polémique. Un programme d'émancipation sociale et économique, promoteur d'une forme de société libre, égalitaire et fraternelle.

C'est cela que la mémoire versaillaise, toujours vivante, voudrait enfin étouffer. Mémoire paradoxale : si les crimes de la Commune ne doivent iamais être oubliés, les communards doivent disparaître dans l'oubli, leur existence effacée.

C'est dans cette logique que l'on érigera des monuments expiatoires à l'image de la Basilique du Sacré-Cœur, édifiée sur la colline de Montmartre. Au cœur du Paris révolutionnaire.

Si les hauteurs de la capitale furent saccagées, enlaidies par cette farce byzantine, un autre lieu fut sauvegardé: «Le mur gris des vaincus de mai » comme l'écrira Séverine.



Perché là-haut, dans ce cimetière du Père Lachaise où furent traqués les derniers insurgés, le mur des fédérés veille encore sur la fosse où tombèrent les derniers fusillés et où furent jetés les corps anonymes qui jonchaient les rues environnantes.

La lecture de la résolution de l'Assemblée nationale, lors de la prochaine montée au mur, sera t-elle un réconfort à ces âmes martyres ?

Ce qui se joue avec la semaine sanglante et la répression qui perdure jusqu'en 1875, c'est l'élimination du danger révolutionnaire. Dans les mois et les années qui suivirent de nombreux ouvriers manqueront à l'appel. Véritable anémie préjudiciable au mouvement social mais aussi à la reprise économique et à l'industrialisation. Les radicaux n'hésiteront pas à dénoncer la perte d'ouvriers qualifiés des ateliers dans leur bataille pour l'amnistie.

Sur le terrain politique et syndical, la reprise peine aussi. L'état de siège ne sera levé dans les départements de la Seine, de la Seine-et-Oise, des Bouches-du-Rhône et du Rhône qu'en avril 1876.

Le premier « congrès ouvrier » se tiendra à Paris, en octobre 1876 avec des représentants n'ayant, pour la plupart, joué aucun rôle avant la Commune. Les moyens pacifiques sont mis en avant, les grèves, aux succès éphémères, sont tenues pour inutiles et coûteuses en raison de leurs fréquents échecs, bien que de jeunes militants, souvent plus combattifs, n'hésitent pas à y avoir recours. Rien d'étonnant dès lors que le congrès ne dise mot de l'amnistie des communards et qu'en réponse un pamphlet dénonce la soumission des orateurs.

Le deuxième congrès ouvrier, à Lyon en février 1878 est toujours dominé par les délégués modérés. Il confirme les orientations du congrès de Paris et considère que les barricades et l'émeute ne sont plus « de saison ». Il pose la question de l'amnistie, mais retire finalement un vœu en sa faveur. Enfin, l'« immortel congrès », comme l'appellera Jules Guesde, de 1879 à Marseille, adopte le collectivisme et la création d'un « parti ouvrier ». Il déclare que les coopératives ne peuvent améliorer le sort que de quelques privilégiés et ne sauraient être qu'un moyen de propagande parmi d'autres. Mais on se défie toujours de la grève.

En mars 1879, la victoire des républicains a per-

mis le vote d'une amnistie partielle des condamnés de la Commune, prélude à l'amnistie totale. Proclamée en juillet 1880, elle incite le journal Le Temps à prédire une grande déconvenue aux militants de 1871 qui se revendiqueraient de ce qu'ils ont vécu. Dans la République du début des années 1880, toute affirmation révolutionnaire paraît obsolète, « exotique », et il revient aux anciens insurgés de s'adapter au libéralisme parlementaire et à un régime éloigné des « chimères sociales de 1848 et 1871 ». Il n'y a pas de légitimation à tirer de 1871, et le danger social ne proviendra ni de ce passé ni de ces hommes. En un sens, ce journal républicain conservateur énonce les motifs d'un « adieu aux barricades ». Dix ans après, avec la république parlementaire qui s'affirme et se renforce, l'insurrection prolétarienne de la Commune et sa répression prend le chemin du mythe. Mais les communards se doivent de demeurer des ombres du passé. L'insurrection n'est plus à l'ordre du jour.

En 1882 les républicains sont au pouvoir et les exigences ouvrières reviennent au devant de la scène. La loi de 1884 qui apporte la reconnaissance légale de tous les syndicats professionnels est conçue par ses promoteurs comme un moyen d'éviter la « révolution violente ». En rationnalisant les rapports sociaux, on institutionnalise le syndicalisme. Bientôt se sera l'aventure du boulangisme qui n'épargnera pas d'anciens communards.

C'est dans les années 1880 que les voies politiques et syndicales se séparent. La grève générale prend le pas sur l'insurrection et ses barricades. C'est dans ces prémisses d'une nouvelle modernité que les insurgés de 1871 rentrent d'exil. La Commune est glorifiée à partir de 1885, « année de la mort de Vallès qui combattit et de Hugo qui eut pitié » comme le précise Madeleine Rebérioux. La montée au mur devient un enjeu politique et une démonstration de force en direction du pouvoir.

Voilà une part de l'héritage de la Commune. Les rêves, l'utopie, les combats, le feu et le sang donnent parfois naissance à des fruits surprenants. « Ils sont montés à l'assaut du ciel » selon Marx. Si haut que l'on se refuse parfois à les voir redescendre alors que, pour une bonne part, ils sont là, au pied d'un mur, couchés en tas.

LA GGT FAGE AUX HANDIGAPS





Manifestation de travailleurs handicapés, 1981 © DR | coll. IHS CGT Métaux

rès tôt, le syndicalisme s'est préoccupé de l'organisation du travail et de ses conséquences sur la santé des travailleurs et de la population, à l'image de la lutte des ouvriers peintres contre l'usage du blanc de céruse en 1905-1906. Il n'est donc pas étonnant que son histoire croise régulièrement celle du handicap, qu'il soit inné ou acquis.

Ce terme, « handicap », ne se définit toutefois pas aisément. La définition populaire véhicule l'idée dépréciative d'une déficience, d'une incapacité ou d'une déviation par rapport à une norme générale. Mais, celle-ci masque le fait que le handicap est également une construction social, fruit du regard de la société et de son environnement économique. Le régime capitaliste, fondé sur la mise en concurrence des individus pour extorquer un profit maximal, créé en effet les conditions pour mettre de côté celles et ceux dont la productivité est jugée insuffisante.

Seules les luttes ont permis d'imposer la reconnaissance sociale et juridique du handicap, ouvrant la voie à l'indemnisation, à l'accompagnement médical, à la réadaptation ou au reclassement professionnel, à l'adaptation de l'outil de travail ou encore un droit au logement, aux transports, aux loisirs et à la culture.

Ces victoires ne sont pas l'apanage du syndicalisme, mais celui-ci n'y est pas totalement étranger, comme en témoigne cette contribution qui entend brosser quelques jalons d'une histoire de l'attitude et des actions de la CGT en faveur des hommes et des femmes touchés par un handicap.

La CGT cantonna longtemps son activité au champ du travail, en se préoccupant avant tout d'obtenir la prise en charge des salariés victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. Après la Seconde Guerre mondiale, la mise en œuvre de la Sécurité sociale et l'élargissement des bénéfices du régime du handicap pour les militaires à celui pour les civils, incitèrent la CGT à revendiquer l'adaptation de l'outil de travail au salariat et le développement de la rééducation professionnelle. Une dernière étape intervient après les grèves de mai-juin 1968. La CGT exige la généralisation de la prévention en matière d'hygiène, de sécurité et de condition de travail, tandis qu'elle élargit son répertoire revendicatif, pour véritablement aborder les questions de logement, de transports, de loisirs et de culture des personnes handicapées.



Un acte fondateur. La loi du 9 avril 1898

L'adoption, après plusieurs années de débats, le 9 avril 1898, de la loi sur la réparation des accidents du travail constitue un acte fondateur. Véritable révolution juridique, celle-ci renverse la charge de la preuve au profit du travailleur, impose un régime assuranciel au patronat pour l'indemnisation et ouvre la voie à la prévention en matière d'hygiène et de sécurité.

L'adoption de cette loi doit plus à l'intervention des milieux réformistes qu'à l'action syndicale proprement dite mais, avec près de 30 000 morts et plusieurs centaines de milliers d'accidentés au travail rien que pour la période 1899-1912, l'enjeu est de taille et le syndicalisme entend informer sur les bénéfices de cette nouvelle législation.

L'ambiguïté de certaines dispositions, le poids des faits dans le contentieux ou encore la méconnaissance de l'institution judiciaire imposent en effet la prise en charge des travailleurs par des conseils juridiques et des cliniques sous contrôle syndical, pour combattre la partialité des experts nommés par les compagnies d'assurances privées.

L'ambition affichée dans les congrès se heurte toutefois à la réalité du terrain. Seule une poignée de bourses du travail parviennent à établir un conseil juridique, tandis que la clinique se résume trop souvent au seul dévouement d'un médecin acquis à la cause ouvrière.

Le manque de moyens, humains et financiers, ou encore la priorité donnée à d'autres revendications peuvent expliquer ce manque d'implication militante. Une tentative pour rompre ce désintérêt est tentée par la confédération en octobre 1913, avec l'organisation à Paris de la première conférence nationale des accidents du travail.

Mais, faute de temps, les mesures envisagées ne purent se traduire dans les quelques mois qui nous sépare alors de la Grande Guerre.

Le tournant de la Grande Guerre (1914-1919)

Il faut attendre la Première Guerre mondiale pour voir émerger une nouvelle approche culturelle et sociale du handicap. Il faut dire que parmi les 3,6 millions de soldats français blessés lors du conflit, plus d'un million sont reconnus comme invalides permanents, 56 000 ont été amputés et 10 à 15 000 sont de grands blessés du visage, des « gueules cassées ». Il ne faut pas non plus méconnaître les dizaines de milliers de soldats victimes de séquelles psychologiques, pour lesquels la vie familiale et professionnelle ne fut plus jamais la même.

Sans attendre la fin du conflit, un cadre juridique est bâti pour ces mutilés de guerre, en octroyant une place importante aux notions de réadaptation et de reclassement, en raison de la pénurie de main-d'œuvre sur le marché du travail. Il s'agit notamment de la loi du 2 janvier 1918 instituant l'Office national des mutilés et réformés de guerre qui supervisa jusqu'à 350 écoles de rééducation professionnelle, et de la loi du 31 mars 1919 instituant le droit à réparation pour les militaires affectés d'infirmités dues à la guerre, en leur accordant une pension fixée en fonction d'un taux d'invalidité. Ce régime, conçu pour les militaires, ne fut déployé qu'à partir des années trente en direction des accidentés du travail.

Les grandes vagues de grèves qui déferlent en France à partir du printemps 1917 contraignent l'État à « lâcher du lest », notamment en transposant le régime de la loi de 1898 aux maladies professionnelles, par l'adoption de la loi du 25 octobre 1919. Initialement restreinte aux seuls cas de saturnisme et d'hydrargyrisme, cette loi fut progressivement étendue grâce à l'action syndicale et politique.

Des rivalités entre organisations (1921-1936)

Le congrès de Tours, en 1920, acte la scission entre parti socialiste et parti communiste sur la base d'un profond désaccord sur la portée de la révolution russe de 1917 et sur les potentialités politiques de la période. Un an plus tard, la minorité révolutionnaire, exclue de la CGT, fonde sa propre organisation, la CGTU, pour Unitaire.

Ces deux organisations poursuivent leur campagne pour l'amélioration du régime des lois de 1898 et 1919, en mobilisant notamment le canal parlementaire.

La CGT multiplie les pressions exercées auprès du Parlement, informe par voie de presse, d'af-





Le conseiller juridique de la CGT, Émile Quillent, dans son bureau (1925) © DR | IHS CGT

fiches et de tracts, organise des réunions publiques ou encore dépose des amendements et des propositions de lois avec le soutien des élus socialistes. Sur sa proposition, appuyée par la Fédération Syndicale Internationale (FSI), L'Organisation Internationale du Travail accepte de se pencher sur cette question.

En 1924, la CGT et la CGTU soumettent deux propositions de lois concurrentes au parlement sur la refonte de la législation sur les organisations syndicales. Les parlementaires ne prennent pas en compte les positions des deux confédérations.

Enfin, la CGT consolide, notamment sur le plan de l'expertise juridique, la création de la Fédération Nationale des Mutilés et Invalides du Travail (FNMIT) en novembre 1920, future Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH). En 1925, la CGT propose à la FNMIT de fusionner en son sein, en intégrant les conseils juridique des unions départementales. Celle-ci refuse cette éventualité et réaffirme son

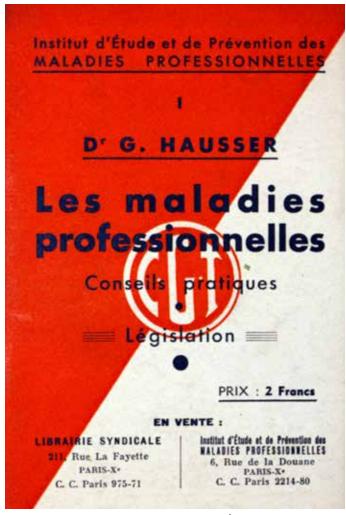
indépendance, notamment en formulant des revendications sur les maladies professionnelles et sur l'inspection du travail. Elle le fait d'autant plus facilement que la croissance de ses effectifs est rapide, de deux mille adhérents au début des années 1920 à près d'un million en 1940.

En dépit de l'échec du mouvement syndical à infléchir la loi, il ne faut pas sous-estimer l'importance du travail d'information et de défense aux salariés fourni quotidiennement par la CGT et la CGTU. Ainsi, le conseil juridique de la Bourse du Travail de Paris répond en moyenne à 15 000 sollicitations chaque année, entre 1918 et 1933, dont une part non négligeable concerne les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Deux expériences inédites (1937-1939)

La réunification du mouvement syndical, lors du congrès de Toulouse en mars 1936, est suivie par une vague impressionnante de 2,4 millions de grévistes. La victoire électorale des organisations du Front populaire alimente l'espoir





Brochure de l'Institut d'Étude et de Prévention des Maladies Professionnelles, 1938 | Coll. IHS CGT

d'une amélioration significative des conditions de vie et de travail des salariés. Cela se traduit en adhésions : la CGT réunifiée passe de 785 000 adhérents en 1935 à plus de quatre millions en 1937.

Ses moyens humains et financiers décuplés, elle impulse la création d'une structure inédite, placée sous la responsabilité de Benoît Frachon: l'Institut confédéral d'étude et de prévention des maladies professionnelles. Mis en place en novembre 1937 et dirigé par le Docteur Guy Hausser, il comprend un secrétariat, une salle d'examen, un laboratoire, une bibliothèque, une équipe médicale et publie sa propre revue, Les Archives des maladies professionnelles et de toxicologie industrielle, toujours publiée de nos jours, quoiqu'ayant perdue son affiliation à la CGT.

Après examens des travailleurs et des enquêtes de terrain, cet institut constitue des dossiers sur lesquels les militants syndicaux s'appuient pour obtenir une amélioration des conditions d'hygiène et de travail. Il diligente plusieurs investigations chez les fossoyeurs et les égoutiers, sur le benzol, la soudure à l'arc, l'acétone, le saturnisme, l'héliogravure, la photogravure, la chaudronnerie. Les résultats obtenus permettent à la CGT de dresser un état des lieux de la condition sanitaire de la main-d'œuvre dans certaines branches professionnelles et d'exiger la mise en œuvre de mesures concrètes.

Le déclenchement de la guerre mit cependant un terme précoce à cette expérience tout à fait originale dans l'histoire du mouvement syndical.

Durant cette même période, la Fédération CGT de la métallurgie est devenue la première organisation de la CGT, avec près de 850 000 adhérents en 1938 contre 46 000 trois ans plus tôt. Le taux de syndicalisation dans la branche est désormais de 72 %, contre 3,9 % auparavant!

Parmi les nombreuses réalisations sociales mises sur pied, il faut mentionner l'inauguration, en novembre 1938, par l'union des syndicats CGT des métaux de la Seine, via son association l'Union fraternelle des métallurgistes, d'une vaste polyclinique rue des Bluets à Paris (XIº arr.). Celle-ci comprend notamment un service de consultations médicales ouvert aux salariés victimes d'accidents du travail, qui repris son activité après l'interruption de la Seconde Guerre mondiale.

Il faut enfin mentionner la création en août 1936, par des militants de la CGT, de l'Union nationale des tuberculeux civils (UNTC), devenue en 1964 l'Association nationale de défense des malades, invalides et handicapés (AMI), qui envisage son action comme le prolongement de l'action syndicale.

Un nouveau départ (1945-1968)

L'adoption des ordonnances du 4 et 19 octobre 1945 portant création de la sécurité sociale permet l'intégration dans le régime général de la branche accidents du travail et maladies professionnelles, ainsi que l'extension du droit à la rééducation fonctionnelle et professionnelle.





Un cours de câblage au centre Suzanne Masson © DR | coll. IHS CGT Métaux

La mise sur pied de structures du travail protégé, les Centres d'Aide par le Travail (CAT) à partir de 1954, est renforcée par la loi du 23 novembre 1957 qui accorde notamment à tout travailleur handicapé le droit à une réadaptation et à une rééducation professionnelle adaptée, avec la prise en charge des frais de séjour et de la rémunération, soit par l'État, soit par un organisme de la Sécurité sociale.

Elle impose à toutes les entreprises des secteurs publics et privés une obligation d'embauche des handicapés par priorité sur un certain nombre d'emplois et leur assure une protection particulière : réglementation des salaires et des abattements, allongement de la durée du préavis de licenciement, etc.

Elle met en place, en plus des CAT, deux nouveaux types d'établissements : les ateliers de travail protégé et les centres de distribution de travail à domicile.

L'Union des syndicats CGT de la métallurgie de la région parisienne, en accord avec sa Fédération, négocie la création d'un centre de rééducation professionnelle avec la caisse régionale de sécurité sociale. Celle-ci aboutit à l'inauguration en avril 1951 dans le douzième arrondissement de Paris du centre Suzanne Masson, du nom d'une dessinatrice en bureau d'études, devenue formatrice au centre de formation professionnelle des métallos parisiens, impasse de la Baleine à Paris (XI^e arr.), qui fut exécutée en 1943 en Allemagne pour ses convictions syndicales et politiques. Parmi les formations proposées, on recense celles de tourneur, de dépanneur en matériel électronique ou encore de dactylo, avec la particularité d'assurer un suivi médical et social, en plus de la formation technique.

Au niveau confédéral, les résolutions adoptées dans les congrès, relative à la sécurité sociale, avancent systématiquement des revendications



sur les accidents du travail, les maladies professionnelles ou l'invalidité. La réparation intégrale du préjudice subi à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle est défendue, tout comme la création de nouveaux centres de rééducation et de reclassement professionnel et la revalorisation des rentes d'incapacité. L'accent est également porté sur le développement de la prévention et de la protection des travailleurs sur les lieux de travail, notamment par l'extension à toutes les entreprises de comité d'hygiène et de sécurité mis sur pied par un décret d'août 1947, concomitamment à la création de la médecine du travail.

L'approfondissement de la démarche (des années 1970 à nos jours)

De manière générale, on observe un regain d'intérêt pour les questions de santé au travail après les grèves de mai-juin 1968. Parmi les étapes importantes, il faut mentionner l'abaissement du seuil de création des comités d'hygiène et de sécurité par la loi de 1973, la création de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail la même année, l'adoption de la loi du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées ou encore la déclaration des droit des personnes handicapées adoptée par l'ONU le 9 décembre 1975.

Dans ce contexte, le 40° congrès confédéral, organisé à Grenoble en 1978, avance une série de revendications spécifiques et prend l'engagement de développer la réflexion et les propositions de la CGT en matière de handicap.

Dans la foulée, des journées d'études confédérales sont mises sur pied – la Rencontre nationale des handicapés du 11 décembre 1981 par exemple –, la CGT participe au grand colloque organisé par le ministère du Travail en janvier 1982, tandis que les luttes des personnels et des handicapés dans les établissements sont soutenues. Cette relance se poursuit dans les années qui suivent, notamment par le canal de rencontres, comme celle pour l'amélioration des conditions de travail et la promotion de la santé



Stagiaires du centre Jean-Pierre Timbaud © DR | coll. IHS CGT Métaux



à Pantin en novembre 1986, ou la rencontre internationale des infirmières et infirmiers à Bobigny en mars 1988.

Les années soixante-dix et quatre-vingt sont aussi celles des luttes et des campagnes de soutien pour obtenir la réintégration de salariés licenciés en raison de leur handicap ou de leurs maladies, à l'image de Sylvie Plessis, Joëlle Soyer, Pascal Cohas, Françoise Paris ou celles des RVI-Vénissieux, pour ne prendre que ces quelques exemples. Ce combat se prolonge, avec des associations et des organisations non gouvernementales, dans les décennies qui suivent, à l'image de la lutte pour la défense des victimes de l'amiante ou encore de celle pour l'interdiction de l'usage des éthers de glycol les plus toxiques dans l'industrie.

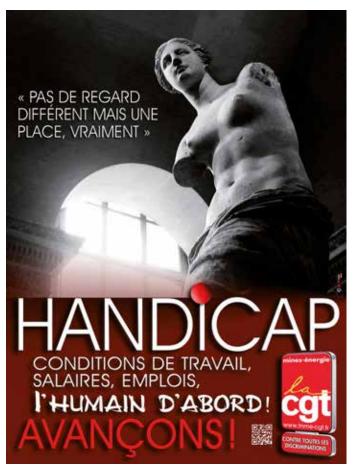
L'expérience acquise par les comités d'entreprise et organismes assimilés en matière de loisirs et de vacances est essentielle, tout comme celle des métallos parisiens en matière de rééducation professionnelle.

En effet, ces derniers ont obtenus des autorités de tutelle l'agrandissement du centre Suzanne Masson et l'ouverture de deux nouvelles structures : le centre Jean-Pierre Timbaud à Montreuil (1984) et le centre Louis Gatignon à Vouzeron (1985). Ces victoires ne purent être obtenues qu'avec le rapport de forces construit par le mouvement syndical, les salariés des structures et les stagiaires, avec le coup de pouce décisif des ministres communistes du gouvernement de gauche issu du scrutin du 10 mai 1981 : manifestations, pétitions, organisation sauvage d'un cours sur le parvis de la Bourse en 1983, occupation du secrétariat d'État aux handicapés en 1986. Grâce à cela, des milliers de stagiaires ont pu bénéficier d'une formation de qualité et d'un accompagnement individualisé.

La reconnaissance institutionnelle

À partir des années cinquante, la reconnaissance institutionnelle du handicap entraîne la création d'institutions au sein desquelles interviennent des militants de la CGT.

Tel est le cas dans les commissions départementales d'orientation des infirmes (CDOI), créées



Affiche de la FNME-CGT, 2012 © FNME-CGT

par le décret du 29 novembre 1953 et chargées de donner un avis sur l'aptitude au travail ou la possibilité d'une rééducation professionnelle. Celles-ci sont remplacées par les Commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP) par la loi du 30 juin 1975. Ces dernières disparaissent avec la loi du 11 février 2005 au profit des Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

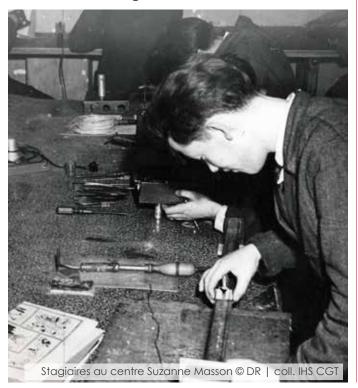
Tel est aussi le cas pour le Conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés, mis en place par la loi du 23 novembre 1957. Cette instance consultative, placée auprès du Ministre chargé du Travail, donne son avis sur les actes législatifs et réglementaires concernant la rééducation professionnelle, le placement des travailleurs handicapés et le travail protégé.

Il ne faut pas non plus omettre les militants CGT désignés comme assesseurs dans les « commis-



sions régionales », devenues les tribunaux du contentieux de l'incapacité par la loi du 18 janvier 1994. Ces juridictions sont notamment chargées de juger l'état ou les taux d'invalidité ou d'incapacité de travail liée aux accidents du travail et aux maladies professionnelles ou encore de désigner des établissements de rééducation, de reclassement, d'accueil des adultes handicapés ou de placement en atelier protégé ou en centre d'aide par le travail.

Dernier exemple enfin, la loi du 10 juillet 1987, prévoit pour les entreprises privées de plus de 20 salariés ne respectant pas le quota de 6 % de salariés handicapés, le versement d'une contribution à l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH), organisme paritaire administré par des représentants du patronat, des salariés et des associations. Depuis, la CGT, en tant qu'organisation syndicale représentative, y siège et organise, au travers notamment du collectif Travail et Handicap de la CGT métallurgie d'Ile-de-France, des actions de sensibilisation des militants sur le handicap au travail, au travers de visites d'entreprise, de journées d'études ou encore de stages.



En conclusion

Ces modestes jalons dans l'histoire de l'attitude et des actions de la CGT en direction des femmes et des hommes touchés par un handicap mériteraient sans aucun doute d'être complétés, affermis par des recherches plus méthodiques dans les fonds d'archives du secteur « social » de la confédération ou dans ceux de la Fédération « Action et santé sociale ». Plusieurs pistes complémentaires mériteraient également d'être suivies : exemples de luttes menées dans les entreprises, avec l'aide des comités d'entreprise et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, rôle et investissement des militants CGT dans les institutions du handicap.

Malgré tout, il faut noter que la CGT et ses organisations ont, dès les premières années de leur existence, lutté pour défendre et améliorer les conditions de travail et de vie des travailleurs et de leurs familles. Cette action quotidienne de longue haleine a permis d'obtenir et de préserver des droits collectifs et individuels pour les personnes handicapées, au travail comme dans leur vie. Les militants de la CGT ont également joué un rôle important dans la création et le fonctionnement de plusieurs associations, comme la FNATH, l'AMI ou plus récemment l'ANDEVA.

En outre, la CGT – et sa Fédération de la métallurgie en particulier – ont été à l'origine de plusieurs initiatives originales, comme l'Institut confédéral d'étude et de prévention des maladies professionnelles ou encore les trois centres de rééducation professionnelle gérés par les métallos parisiens.

Cette histoire doit se conjuguer au présent car, dans un contexte d'austérité et de privatisation appliquée à la santé, il est plus que jamais nécessaire de revendiquer et de lutter pour préserver et renforcer les droits des personnes atteintes d'un handicap.

LE FONDS D'ARCHIVES ÉMILIE ODOBEZ



Institut CGT d'histoire sociale de la métallurgie est dépositaire de plusieurs fonds d'archives de militants d'entreprise, à l'image de celui de Bernard Christen, présenté dans les Cahiers d'histoire de la métallurgie n° 52 de mars 2016. Ils complètent les fonds d'archives de la Fédération, en proposant un autre regard, celui d'un – ou d'une – salarié engagé dans l'action syndicale dans son entreprise, les organisations professionnelles et interprofessionnelles.

Le fonds Émilie Odobez, versé en janvier 2011, concerne l'activité syndicale et professionnelle de cette dernière au sein de l'établissement de la Société industrielle de Châtillon-Briare-Levallois (1943-1963), devenue la Société industrielle de transmissions (1963-1978), et enfin Colombes-Texrope (1978-2005) à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), spécialisé dans la fabrication de poulies et de courroies industrielles.

Née en 1908, Émilie Odobez intègre l'entreprise comme employée en juin 1942. Si l'on en croit les dates extrêmes du fonds, son engagement syndical dans l'entreprise débute après-guerre, pour s'achever au début des années soixante-dix. Elle cumule de nombreuses responsabilités au cours de ces vingt-cinq années : déléguée du personnel, membre du comité d'entreprise et du comité central d'entreprise, responsable de diffusion de La Vie Ouvrière, tout en participant à la vie de l'union locale et du syndical local de la métallurgie de Levallois-Perret.

De manière classique, son fonds d'archives se dédouble pour rendre compte de ses activités syndicales et de ses activités en tant qu'élue dans les institutions représentatives du personnel. À ce titre, on retrouve par exemple des comptes-rendus de réunion de comités d'entreprise ou encore de rencontres avec la direction, ce qui peut s'avérer précieux, dans la mesure où les archives de l'établissement ont sans doute disparu avec la fermeture du site en 2005. Quoique peu important en volume, ce fonds d'archive recèle néanmoins quelques « pépites ». Parmi les pièces remarquables, il faut ainsi noter l'existence d'un cahier d'écolier de couleur rouge, intitulé « La vie au bureau », comprenant des notes manuscrites prises quotidien-



Affiche de syndicalisation (1963) © Escaro | coll. IHS CGT métaux

nement, d'octobre 1959 à mai 1966. Ces prises de notes sont une source inédite qu'il est important de préserver lorsque l'on dépose ou l'on trie un fonds d'archives.

Il faut également souligner la présence d'une collection de tracts et d'affiches dont la diffusion s'échelonne entre 1950 et 1969. Pour chaque année, il a été réalisé un tableau recensant l'auteur, l'intitulé, la date de diffusion de chaque tract et parfois des indications de diffusion. Il s'agit, pour l'essentiel, de matériel provenant de l'Union des syndicats des travailleurs de la métallurgie de la Seine (USTMS).

Pour aller plus loin

Inventaire du fonds d'archives sur demande auprès de l'IHS.



e 22 novembre 1916 disparaissait, après une vie d'une rare intensité, l'écrivain américain le plus lu dans le monde : Jack London, décédé à l'âge de 40 ans. À l'occasion du centenaire de sa mort, plusieurs rééditions et nouveautés rappellent à quel point ses thèmes font écho à notre époque.

L'écrivain le plus célèbre de son temps, l'écrivain prolétaire, le journaliste et l'aventurier est devenu l'un des auteurs les plus populaires de l'histoire de la littérature.

L'auteur de l'Appel de la forêt, Croc-Blanc, Martin Eden ou Le Talon de fer entre autres, a traversé bien des contrées et vécu maintes vies en une seule. London a mis son talent et sa rage de vivre au service de l'émancipation des travailleurs. « J'étais socialiste avant de devenir écrivain, je suis toujours le même révolutionnaire », proclame-t-il en 1905 en prenant faite et cause pour la révolution russe. Tout ce qu'il a pu écrire, même de caractère plus commercial, contenait un message et malgré certaines emprises idéologiques qu'il ne sut pas toujours surmonter, fut toujours sincère.

Le Talon de fer (nouvelle traduction), Libertalia, 16 €





DEUX VIES MILITANTES

Une vie de militante

ilitante communiste, elle fut condamnée à un an de prison ferme pour avoir participé à une manifestation en gare de Saint-Pierre-des-Corps contre la guerre en Indochine. Elle bénéficia, avec Henri Martin, d'une campagne de soutien de grande ampleur qui permit sa libération anticipée. Elle raconte ici son parcours dans une autobiographie publiée à compte d'auteur.

La commande est à adresser avec un chèque de 20 € à l'ordre de Catherine Dien à l'adresse suivante : Catherine Dien, 3 cité Picasso, appartement 345, 93200 Saint-Denis.

Délégué de nuit chez Renault Le Mans

érard Thuault a fait paraître aux Editions Eric Jamet une autobiographie sur son parcours de salarié et de délégué syndical de nuit à l'usine Renault Le Mans, d'avril 1966 à avril 1996. Raymond Hubert, secrétaire du comité d'établissement de 1984 à 1997 complète ce témoignage par une introduction relatant l'histoire du site, de sa construction à son développement.

La commande est à adresser avec un chèque de 14,80 € à l'ordre d'Eric Jamet Editeur à l'adresse suivante : Eric Jamet Editeur, Les Hautes Beaumeries 72700 Etival-Lès-Le-Mans.

HISTOIRE DESSINÉE DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

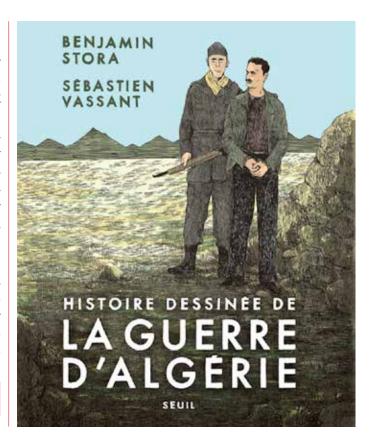


e Seuil vient de publier Guerre d'Algérie, histoire dessinée d'une tragédie, fruit de la collaboration entre le dessinateur S. Vassant – remarqué pour Juger Pétain et Politique Qualité – et l'historien B. Stora, auteur de nombreux ouvrages sur la guerre d'Algérie.

Cet ouvrage de 250 pages s'ouvre sur les attentats du 1^{er} novembre 1954 organisés par le FLN et se déroule de manière chronologique, sans s'interdire les éclairages historiques, pour s'achever avec l'indépendance de l'Algérie le 3 juillet 1962. Il s'appuie sur de nombreux documents d'archives, comme des photos, des affiches, ou encore des témoignages écrits et filmés.

De lecture agréable, cette BD aux tonalités ocre et beiges constitue une porte d'entrée intéressante pour celles et ceux qui entendent comprendre les ressorts d'une guerre coloniale de sept ans qui occasionna un demi-million de morts, dont 400 000 Algériens musulmans.

Guerre d'Algérie, histoire dessinée d'une tragédie, Seuil, 24 €



TRAVAIL, TRAVAILLEURS ET OUVRIERS D'EUROPE

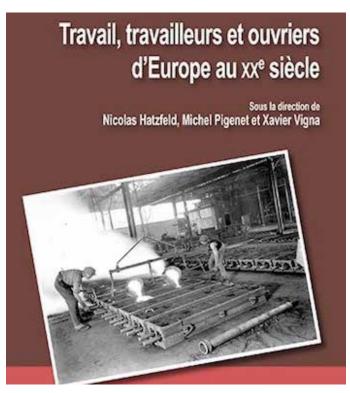


ruit du colloque organisé à Dijon en 2013, cet ouvrage entend participer au regain d'intérêt manifesté pour l'histoire des travailleurs et l'histoire ouvrière, en France et en Europe.

Riche d'une vingtaine de contributions couvrant huit pays, cette publication s'ouvre sur de solides bilans de la recherche universitaire dans le champ du travail pour la Grande-Bretagne, la Belgique, l'Allemagne, la France et enfin l'Espagne. Elle s'organise ensuite autour de trois chapitres: « conflits et mobilisations », « catégories de travailleurs et parcours professionnels » et enfin « constructions collectives ». La conclusion de J.-C. Daumas, spécialiste d'histoire économique, pointe les pistes à approfondir.

Les métallos seront particulièrement sensibles aux apports de R. Vega sur la construction navale en Espagne et de S. Musso sur les travailleurs de l'automobile en Italie.

Travail, travailleurs et ouvriers d'Europe au XX° siècle. EUD. 20 €





La Macif est une entreprise de l'économie sociale.

Sans actionnaires à rémunérer, la Macif réinvestit ses profits au bénéfice de ses 5 millions de sociétaires et dans l'intérêt commun. Ainsi, les sociétaires ont le pouvoir d'agir ensemble pour une économie plus sociale et plus solidaire.



Plus d'informations sur macif.fr

Essentiel pour moi

MACIF: MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort.